

2010_B005

OBJET : Statut de l'Elu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Gérard Bramoullé, Monsieur Jean-Pierre Saez, Monsieur Christian Louit, Monsieur Christian Burle et Monsieur Régis MARTIN pour assurer la promotion des produits du terroir du Pays d'Aix au Québec du 14 au 21 février 2010 et du 22 au 25 mai 2010

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIÉRI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 04 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Régis Martin

Objet : **STATUT DE L'ELU - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Gérard Bramoullé, Monsieur Jean-Pierre Saez, Monsieur Christian Louit, Monsieur Christian Burle et Monsieur Régis Martin pour assurer la promotion des produits du terroir du Pays d'Aix au Quebec du 14 au 21 février 2010 et du 22 au 25 mai 2010.**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération N° 2009-A143 du 29 juillet 2009, le Conseil de communauté a décidé de déléguer au Bureau l'octroi d'un mandat spécial à un élu exercé dans l'intérêt de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix. Monsieur Gérard Bramoullé, Monsieur Jean-Pierre Saez, doivent se rendre au Quebec du 14 au 21 février 2010. Monsieur Jean-Pierre Saez, Monsieur Christian Burle, Monsieur Christian Louit et Monsieur Régis Martin s'y rendront du 22 au 25 mai 2010 pour assurer la promotion des produits Terre de Provence.

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2009-A143 du 29 juillet 2009, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit

accorder un mandat spécial aux élus concernés pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'un élu accomplit.

La CPA a l'opportunité de permettre aux viticulteurs du Pays d'Aix d'accéder au marché canadien. Au Québec, la vente d'alcool est un monopole d'Etat et le négoce ne peut se faire que par l'intermédiaire de la société d'alcool du Québec. Aujourd'hui les vins du pays d'Aix ne sont pas commercialisés dans ce pays et les consommateurs ne connaissent pas nos vins.

Par l'intermédiaire de Monsieur Jean-Pierre Saez et de la cave coopérative de Venelles, l'opportunité nous est offerte de promouvoir les produits et les saveurs de notre territoire sous l'appellation de « Terre de Provence » en lien avec les associations des vignerons des AOC Sainte Victoire et Coteaux d'Aix. Pour exploiter au mieux cette faculté, deux déplacements sont nécessaires.

Le premier déplacement est prévu du 14 au 21 février 2010. Monsieur Jean-Pierre Saez se rendra au Québec et sera accompagné par Monsieur Gérard Bramoullé qui est déjà sur place à titre privé. Leur mission consistera à préparer les conditions d'accès de nos produits à la société des alcools du Québec par un importateur agréé et de faciliter la concrétisation d'une commande des vins du Pays d'Aix. Ils prépareront la promotion de nos vins qui sera faite lors du congrès annuel de l'association des chefs de sécurité d'incendie du Québec au mois de mai.

Le deuxième déplacement pour le temps du congrès du 22 au 25 mai 2010 : la représentation de la CPA sera assurée par Monsieur Jean-Pierre Saez, Monsieur Christian Burle, Monsieur Christian Louit et Monsieur Régis Martin qui participeront aux banquets officiels en présence des plus hautes autorités du Québec au cours desquels ne seront servis que des vins du Pays d'Aix. Ils s'assureront par ailleurs de la présentation et de la promotion de nos vins sous l'appellation de « terre de Provence ». Pour permettre cette promotion, la CPA louera un stand pour un montant de 18 000 €.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, je vous demande mes chers collègues :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18 et L5211-10 ;

VU le décret N° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération N° 2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau ;

- **D'ACCORDER** un mandat spécial, à Monsieur Gérard Bramoullé pour ce qui concerne ses frais de déplacements liés à la présente mission sur le territoire canadien, Monsieur Gérard Bramoullé étant déjà sur place à cette date, à Monsieur Jean-Pierre Saez, pour leur déplacement du 14 au 21 février, et à Monsieur Jean-Pierre Saez, Monsieur Christian Burle, Monsieur Christian Louit et Monsieur Régis Martin pour le congrès qui aura lieu du 22 au 25 mai 2010 ;
- **D'AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **D'HABILITER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les décisions afférentes à cette affaire.

OBJET : Statut de l'Elu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Gérard Bramoullé, Monsieur Jean-Pierre Saez, Monsieur Christian Louit, Monsieur Christian Burle et Monsieur Régis MARTIN pour assurer la promotion des produits du terroir du Pays d'Aix au Québec du 14 au 21 février 2010 et du 22 au 25 mai 2010

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Messieurs Jean-Pierre SAEZ, Christian LOUIT, Christian BURLE et Régis MARTIN ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

